



HAL
open science

Muséographeur la Solution finale : l'expérience de l'exposition française d'Auschwitz

François Marcot

► **To cite this version:**

François Marcot. Muséographeur la Solution finale : l'expérience de l'exposition française d'Auschwitz. Annette Wieviorka; Claude Mouchard. La Shoah : témoignages, savoirs, œuvres, Presses universitaires de Vincennes, pp.347-358, 1999, 2-84292-052-X-PUV. hal-04787545

HAL Id: hal-04787545

<https://hal.science/hal-04787545v1>

Submitted on 17 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

François Marcot

Muséographe la Solution finale : l'expérience de l'exposition française d'Auschwitz

Article publié dans : Annette Wiewiorka et Claude Mouchard [dir.], *La Shoah : témoignages, savoirs, œuvres*, Vincennes, Presses universitaires de Vincennes, 1999, p. 347-358.

Le 30 septembre 1979, est inaugurée à Auschwitz l'exposition française (1). La cérémonie est placée sous la double présidence du secrétaire d'État français aux Anciens combattants et du ministre polonais des Combattants ; nous allons voir que leur place n'est pas usurpée.

Deux États et un musée

La création d'une exposition permanente française à Auschwitz a été décidée par l'article VI du protocole d'accord signé le 3 octobre 1974 par le secrétaire d'État aux Anciens combattants de la République française et le ministre pour les Affaires des Combattants de la République Populaire de Pologne. Tandis que la France assumait la construction du monument en l'honneur des combattants polonais à Paris, la Pologne prenait à sa charge la réalisation de l'exposition permanente française d'Auschwitz. Par lettre du 19 janvier 1976, le ministre polonais des Combattants précisait à son homologue français que l'exposition serait située dans le block 20, que « le sujet de l'exposition traitera des problèmes de la lutte et du martyre du peuple français au cours des années 1939-1945 » et qu'« il est proposé de confier l'élaboration du scénario aux auteurs français... La participation des auteurs polonais à l'établissement du scénario se limiterait donc à des fonctions consultatives et complémentaires. » Le secrétariat d'État aux Anciens Combattants a constitué une « commission consultative ». Présidée par le préfet Jean Perreau Pradier, conseiller technique, elle était chargée de définir le scénario qui serait soumis au ministre pour approbation. Cette commission, réunie en 1975, comprenait des représentants des associations de déportés (Amicale d'Auschwitz, Amicale des NN, UNADIF, FNDIRP), du Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale et du Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon. Le secrétariat d'État aux Anciens combattants choisit l'équipe de Besançon pour mener à bien cette exposition : Guy Langlois comme décorateur et nous-même comme historien. On peut s'interroger sur les raisons de ce choix. Sans doute est-il pour une part par défaut : à l'époque — 1975 — le sujet n'est guère dans l'air du temps et les historiens travaillant sur cette période et ayant une expérience de la muséographie ne sont pas nombreux ; ajoutons que la possibilité d'utiliser une équipe toute constituée présente un avantage de simplicité et une garantie d'efficacité auxquels toute administration est obligatoirement sensible. Nous avons quelques raisons de penser, étant donnée la suite des événements, que le choix qui fut fait de notre personne comme historien de l'exposition a été sinon guidé, du moins facilité par d'autres considérations. Nous présentons alors un double avantage : une caution d'honorabilité scientifique, du moins telle qu'une administration peut la percevoir et la mesurer : agrégé d'histoire et recommandé par Henri Michel, alors tout puissant directeur du Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale ; en même temps nous avons toutes les apparences de celui qui peut devenir aisément un « historien-maison » : notre air affable, notre expression généralement souriante, notre jeune âge (27 ans), plaident en faveur d'une docilité favorisant la bonne administration d'une affaire dont on espère qu'elle sera rondement menée.

Il a été prévu que le projet serait mené à bien par le seul groupe de travail composé de quatre personnes : François Marcot, Guy Langlois et le Conseiller technique du secrétaire d'État, Jean Perreau Pradier et Marcel Chanaron, inspecteur général au secrétariat d'État, que Jean Perreau Pradier a tenu à adjoindre à l'équipe estimant ses compétences administratives et jugeant qu'en cas de changement de ministère il resterait en place — ce qui ne serait pas le cas du Conseiller technique qu'il était. Mais la commission constituée, rappelons-le, essentiellement de

représentants d'associations de déportés n'est pas et ne veut pas être évacuée du projet. Elle définit préalablement l'orientation générale du scénario et en approuvera la mouture finale. Les témoins, également — et aux yeux du secrétariat d'État surtout — dirigeants d'associations représentatives, ont fortement fait entendre leurs voix, notamment Louise Alcan et Marie-Élisa Cohen de l'Amicale d'Auschwitz. Ils ont insisté dès le début, et vivement, pour que ne soient pas occultés deux aspects qui allaient se trouver être mis en cause ultérieurement : la collaboration et la responsabilité du régime de Vichy d'une part, la spécificité d'Auschwitz comme lieu d'exécution de la Solution finale d'autre part.

Du côté du secrétariat d'État français, aucun obstacle n'a été mis au développement du second point ; par contre de sérieuses mises en garde nous ont été adressées sur le premier : l'exposition, conçue comme le « musée de la France à l'étranger », engage le secrétariat d'État. Dans l'évocation de la Résistance, il nous était recommandé de « ne pas faire de politique » et d'insister sur la personnalité « historique », « incontestable », du général de Gaulle. Il nous a surtout été expliqué que beaucoup des ressortissants du ministère étaient demeurés fidèles au maréchal Pétain : nous devions prendre garde à ne pas heurter leur susceptibilité. Autant de propos tenus dans le groupe de travail, mais jamais en commission plénière. Quelques séances fort animées et un long travail de négociations ont permis de mettre au point un scénario remis au secrétariat d'État le 1^{er} juin 1977. Il a été auparavant soumis, par nos soins, à deux membres de la Commission avec lesquels nous entretenions des relations plus étroites, de connivence et bientôt d'amitié : Louise Alcan et Marie-Élisa Cohen.

Ce projet s'est trouvé critiqué par le directeur de cabinet du secrétaire d'État sur quatre points principaux :

- il nous a été suggéré oralement de respecter un noir quasi absolu dans le couloir, avec, au fond, une seule lumière éclairant une reproduction de l'inscription portée sur le livre d'or d'Auschwitz par le Président Giscard d'Estaing ;
- il nous a été demandé de retirer ce qui concernait l'antifascisme, l'esprit de Munich et l'antisémitisme dans la France des années trente, le synopsis soumis nous a été rendu avec un trait barrant la page consacrée à ces thèmes et cette mention manuscrite: « cette page me paraît inutile et risque d'être interprétée avec difficulté » ;
- il nous a été demandé de retirer tout ce qui évoquait la collaboration d'État. Le synopsis soumis nous a été rendu avec une croix barrant les panneaux consacrés à ces thèmes et la mention manuscrite : « nous n'avons pas à insister sur les divisions de la France » ;
- enfin, le scénario prévoyant d'utiliser les listes des convois de déportation de France à Auschwitz comme supports des panneaux, il nous a été demandé oralement de choisir d'autres listes que celles proposées, parce que les noms qui y figuraient « n'avaient pas une consonance très française ».

Durant l'entrevue, très tendue, nous avons fait savoir que nous avions agi en fonction d'un « mandat » qui était celui de la commission. Propos qui n'a pas eu l'heur de plaire au directeur de cabinet qui nous a rappelé que la commission était consultative et que seul le secrétariat d'État avait pouvoir de décision. Par contre, Jean Perreau Pradier a immédiatement vu le danger : incidents diplomatiques, risques de politisation de l'affaire et... retard. Un compromis est finalement trouvé le 14 décembre 1977 : limitation des développements sur l'antisémitisme et l'antifascisme avant-guerre ainsi que sur la collaboration, maintien de tout le reste. Si le compromis est accepté, c'est moins du fait de la prise de position du jeune historien — facile à renvoyer à Besançon — que grâce au poids de la commission, dûment alertée par lui. La volonté des membres de cette commission d'aboutir à « quelque chose » et notamment, nous tenons à en témoigner très simplement mais très formellement, leur ardent désir qu'un musée de la

France reconnaisse l'implication et la responsabilité de Vichy dans la déportation des Juifs de France, qu'un musée de la France parle d'Auschwitz pour ce qu'il est : un lieu d'extermination des Juifs, tout cela a pesé pour qu'un compromis sauvegardant ce qui était considéré comme essentiel soit trouvé. D'un autre côté, le poids de la commission, sa représentativité faisant courir le risque d'un éclat public, crainte majeure du secrétariat d'État, celui-ci accepte le compromis.

Une autre difficulté a surgi, côté polonais cette fois. Après réception des plans et des documents de l'exposition, le ministère des Combattants polonais a demandé aux responsables français de se rendre à Auschwitz pour résoudre des problèmes posés par le « contenu et l'expression artistique ». Les rencontres des 4 et 5 avril 1979 en Pologne nous ont permis de prendre la mesure du sérieux du travail des responsables polonais — en particulier de la direction du Musée d'Auschwitz —, et de leur volonté d'aboutir. Beaucoup d'observations et de suggestions ont permis d'améliorer l'exposition.

Pour le problème qui nous occupe, qui était aussi le principal objet de mécontentement des Polonais, deux remarques, formulées par le directeur du Musée d'Auschwitz, méritent d'être relevées. Demande nous a été faite de renoncer aux panneaux « Auschwitz pourquoi ? Le IIIème Reich et les Juifs » replaçant l'existence d'Auschwitz dans la perspective de la genèse de la Solution finale. La raison invoquée a été celle du double emploi avec l'exposition du Musée d'État — qui devait être revue — et de la non-spécificité française de ce thème qui « ne concerne pas l'exposition de la France ». Une deuxième critique a porté sur le tableau représentant par diagrammes de couleurs l'arrivée des convois de déportation de France à Auschwitz : 70 diagrammes jaunes pour les convois de Juifs de France et 3 diagrammes rouges pour les « politiques ». Sur ce point l'échange a été franchement vif, reproche étant adressé par la partie polonaise à la partie française de commettre une erreur historique sur la signification du système concentrationnaire nazi en privilégiant parmi ses victimes les Juifs au détriment des antifascistes. Devant notre refus de procéder au retrait des documents et des panneaux incriminés une interruption de séance est décidée, et les deux délégations se réunissent chacune de leur côté. Il faut mettre en valeur ici le courage et la fermeté de Marcel Chanaron, inspecteur général au secrétariat d'État qui, comme président de la délégation, a suivi les recommandations du jeune historien qui plaidait le dossier. Responsable administratif et financier, Marcel Chanaron est une des rares personnes qui, au secrétariat d'État aux Anciens combattants, ait accepté d'écouter des propos historiques et de les intégrer dans sa ligne d'action. À la reprise de séance, Marcel Chanaron confirme solennellement le point de vue français. Le président de la délégation polonaise, le colonel Aumer, directeur de l'ensemble de l'information et de la coopération avec l'étranger du ministère des Combattants polonais, annonce alors qu'il prend la responsabilité de donner l'ordre de réaliser l'exposition française, en suivant le scénario établi par la partie française, conformément aux accords conclus. Le directeur du Musée d'Auschwitz annonce qu'il se conformera à cet ordre. Il est à signaler que le protocole, rédigé en polonais, à Auschwitz, le 5 avril 1979 et signé par les membres des deux délégations (y compris nous-même), ne fait aucune allusion à cette partie du débat.

Tout ceci nous rappelle que, lieu public par excellence, le musée est un enjeu de mémoire sur lequel les pouvoirs publics ont d'autant plus de prise qu'ils en contrôlent généralement le financement. Ainsi, les musées peuvent-ils être l'objet d'une réflexion sur l'évolution des mémoires officielles dont ils sont porteurs.

En Pologne, nous avons vécu de l'intérieur ce qui conduit au résultat qu'a fort bien analysé Jean-Charles Szurek ; celui-ci décrit dans son étude du camp-musée d'Auschwitz un antifascisme

qui, englobant tout, efface la simple description du génocide des Juifs : « Il s'agit davantage d'une occultation, c'est-à-dire de la superposition d'une mémoire sur une autre... C'est l'anonymat délibéré des victimes qui forme ici le mécanisme de l'occultation. » Cette fonction de traduction de la mémoire officielle, que revêt en propre le musée plus vigoureusement que tout autre média, se trouve en quelque sorte confirmée par le fait qu'à contrario, les ouvrages polonais disponibles à Auschwitz n'occultent pas de la même manière la réalité du génocide. Encore qu'une fort intéressante gradation puisse être observée. Le guide du Musée' (édition 1974) affirme laconiquement, comme l'exposition elle-même, qu'à Auschwitz « près de 4 millions d'hommes ont été exterminés, 4 millions de citoyens de tous les pays occupés »; le massacre des Juifs n'y est que secondairement évoqué et n'a pas droit à une tête de chapitre spécifique, contrairement à « l'extermination des prisonniers de guerre soviétiques » et à « l'extermination des Tsiganes ». Signalons au passage que c'est bien l'observation de ce silence qui nous avait conduit, vivement encouragé et soutenu par Louise Alcan et Marie-Élisa Cohen de l'Amicale d'Auschwitz, à intégrer dans l'exposition française le rappel de la place d'Auschwitz dans la Solution finale. Revenons à l'écrit, pour remarquer qu'une autre publication du Musée d'État d'Auschwitz, Problèmes choisis de l'histoire du KL Auschwitz* (1978), est quant à elle beaucoup plus explicite et désigne bien Auschwitz comme camp de la Solution finale. Et, bien davantage encore, un ouvrage plus savant, publié la même année à Varsovie, Auschwitz, camp hitlérien d'extermination. On observe une gradation dans la précision d'autant plus remarquable que les auteurs sont les mêmes : K. Smolen, F. Piper et D. Czech. Pour le public popu-laire, un guide de musée qui occulte la spécificité du génocide, puis au fur et à mesure que la publication s'adresse à un public plus cultivé, la mémoire savante se substitue à la mémoire occultante.

À Paris, le secrétariat d'État a lui aussi sa mémoire officielle. Il veut donner de la France une image positive, lénifiante et unificatrice, gommant tout ce qui a pu diviser les Français, les problèmes liés à l'an-tifascisme, à l'esprit de Munich avant-guerre ou à la collaboration d'État sous Vichy. Il veut exalter la lutte unanime et le martyr des « Français de souche ». Certes, il ne faut pas surestimer l'ampleur de vue des responsables du secrétariat d'État, directeur de cabinet et conseiller tech-nique: ils avaient comme but suprême de « ne pas avoir d'histoires », ni avec les associations d'anciens combattants et déportés, ni avec la presse, ni avec de plus hautes autorités de l'État - d'où les conseils sur la place à accorder au général de Gaulle et au président Giscard d'Estaing. Mais, à travers leurs recommandations, on sent s'exprimer le mythe de l'unité de la nation et du respect dû à l'État, quel qu'il soit, on perçoit la répugnance à prendre en considération la réalité et la fécondité du débat démocratique et de la contestation de l'autorité de l'Etat. Pour le secrétariat d'État, la mémoire n'est pas l'histoire, elle n'est pas débat, elle est autojustification de l'État. On peut parler d'une mémoire « sanctifiante » autant que lénifiante.

L'exemple du musée français d'Auschwitz illustre le poids de l'influence du commanditaire, qui se trouve être le poids du politique,

dans la mise en œuvre des musées. Ceci pose évidemment aux historiens et plus généralement aux citoyens quelques questions : les musées doivent-ils être le lieu d'expression de la mémoire officielle?

La mémoire de la nation peut-elle se confondre avec la mémoire de l'État elle-même déterminée par le gouvernement en place? Pèse sur le musée non seulement le poids du commanditaire, mais aussi la force, ou la faiblesse, de la pression de la société, c'est-à-dire ici du poids et de la nature de l'enjeu de mémoire. La mémoire sociale ou plutôt les mémoires sociales elles-mêmes ne se constituent pas une fois pour toutes, elles évoluent. Il importe donc de situer cette expérience du musée français d'Auschwitz dans son temps.

Musée et mémoire

Depuis une vingtaine d'années, le génocide des Juifs occupe une place centrale dans la mémoire de la seconde guerre mondiale. C'est vrai de la mémoire savante, la production internationale est abondante et de qualité, les colloques se multiplient et le génocide est devenu l'un des domaines de prédilection de la recherche en histoire contemporaine. Il a même submergé le champ historique, c'est à travers le prisme du génocide que la « querelle » des historiens allemands a relancé le débat sur le nazisme. En France, toute histoire de Vichy passe désormais obligatoirement par une évaluation de sa responsabilité dans la Solution finale. On peut mesurer le chemin parcouru en observant qu'elle figure en bonne place dans le colloque organisé en 1990 par l'Institut d'histoire du temps présent sur Le Régime de Vichy et les Français. Par contre, la question juive était totalement absente du colloque organisé, vingt ans plus tôt, par la Fondation Nationale des Sciences Politiques sur Le Gouvernement de Vichy 1940-1942.

De même, nous avons eu bien du mal à obtenir un réel engagement de la communauté juive en faveur de l'exposition française d'Auschwitz. Joseph Billig et Georges Wellers au CDJC nous ont aidé de leur mieux et sans restriction aucune, mais cette affaire n'était pas la leur. Il est révélateur que seuls deux journalistes (appartenant l'un à l'AFP et l'autre à Paris-Match) aient fait le voyage à Auschwitz pour l'inauguration du Musée français en septembre 1979. Rien ne paraît dans la presse nationale, et presque rien dans la presse spécialisée (sauf Le Patriote Résistant de la FNDIRP); Tribune juive n'y consacre qu'un entrefilet. Le « thème n'est pas porteur » comme nous l'ont expliqué les journalistes français à Auschwitz, navrés de ne pas avoir de « scoop » à rapporter. Nous ne sommes qu'au début de l'émergence de la Solution finale dans le champ de la mémoire. Henry Rousso a bien montré qu'en France la mémoire juive se réactive tardivement après la Libération. Les propos tenus le 27 novembre 1967 par le général de Gaulle sur les juifs, « peuple d'élite, sûr de lui et dominateur », provoquent en France une très vive émotion. En 1977, la Charte du Conseil Représentatif des Institutions juives de France marque un tournant « pour la première fois depuis 1944, nous dit Henry Rousso, le CRIF réaffirme en les actualisant ses grandes opinions », il réclame pour le judaïsme, dans le cadre de l'Éducation nationale, un « enseignement de son histoire et notamment celui de l'holocauste ». À partir de 1978, le débat devient de plus en plus public et polémique, il envahit progressivement les médias : citons pêle-mêle l'affaire Darquier, l'inculpation et le procès de Kurt Lischka débusqué par Beate et Serge Klarsfeld, le film Holocaust, les affaires Legay, Bousquet, Touvier, Faurisson et les négationnistes qui commencent à se manifester au grand jour à partir de 1978. Mais au moment même où la mémoire de la seconde guerre mondiale est réactivée dans l'opinion publique, l'État français s'oriente vers une politique de l'oubli (et les deux mouvements s'alimentent probablement l'un l'autre). S'expliquant dans le cadre de la première affaire Touvier le 21 septembre 1972, le président Pompidou se justifie en prônant une politique de l'oubli : « Le moment n'est-il pas venu de jeter le voile, d'oublier ces temps où les Français ne s'aimaient pas, s'entre-déchiraient et même s'entre-tuaient. » Quelque temps après, en 1975, son successeur, le président Giscard d'Estaing, décide de supprimer la commémoration officielle du 8 mai, voulant par ce geste sceller la réconciliation franco-allemande. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer, nous semble-t-il, notre expérience de l'exposition française d'Auschwitz: la mémoire officielle de l'État s'est exprimée au moment où l'État a décidé de perdre la mémoire.

Le besoin de mémoire et le besoin d'histoire de la Solution finale en France sont récents. Si les Français n'en font pas l'histoire jusqu'au début des années quatre-vingt, c'est que celle-ci ne correspondait pas à un besoin de la société française, tout comme, pendant longtemps, l'histoire de Vichy. Annette Wieviorka a relevé l'étrange silence de l'université française : « Jusqu'à la décennie quatre-vinge, aucune place dans les programmes de recherches n'est accordée à la politique nazie d'extermination en général, ni au sort spécifique des Juifs de France. Aucun article dans les grandes revues historiques, aucun grand nom de la recherche française ne s'investit dans ce

champ'*. » Ajoutons que la communauté juive n'a pas produit, elle non plus, pendant longtemps, une histoire de la Solution finale en France. Le CDJC a conservé les archives et facilité la transmission de la mémoire, mais sans livrer une réflexion globale sur les relations entre l'État, la société et la communauté juive. Sans doute est-ce une question de génération et d'évolution du contexte historique de la mémoire en France, la génération victime de la Solution finale ne souhaitant pas mettre en cause l'acquis de son intégration dans la société française. La communauté juive française se lance dans une réflexion globale sur la Solution finale en France avec le colloque La France et la question juive, organisé en 1979 par le CDJC, sous la direction d'André Kaspi, Serge Klarsfeld et Georges Wellers", puis le Vichy, Auschwitz de Serge Klarsfeld ", dont il est essentiel de rappeler ici qu'il est le fondateur et l'animateur de l'association Les Fils et Filles de Déportés Juifs de France dont la dénomination à elle seule suggère bien l'importance du facteur générationnel.

En France et en Pologne: deux fonctionnements différents

On aurait tort, dans cette affaire du musée français d'Auschwitz, de réduire à un même schéma de fonctionnement les interventions du secrétariat d'État français des Anciens combattants et celles du ministère polonais des Combattants. D'abord parce que tous deux ne sont pas demandeurs de la même manière. Le secrétariat d'Etat français, nous nous en sommes rendu compte très vite, a été plutôt embarrassé par cette affaire. Pour ses responsables, en tout cas pour ceux que nous avons rencontrés, le musée français d'Auschwitz ne répondait à aucune nécessité urgente, à aucun impératif propre. Ils l'ont traité comme un accord international à appli-quer. C'est ce qui nous a été expliqué et c'est ce qui justifie que l'on nous ait communiqué les textes des accords franco-polonais comme base devant guider notre travail. Les Polonais l'entendaient bien ainsi et l'ont rappelé à différentes reprises en s'étonnant du retard mis par la France à exécuter ses engagements, notamment lors de la présence à une réunion de la commission d'un représentant du ministère polonais, le colonel Lech.

Pour les Polonais, la création d'un musée français à Auschwitz répond à une exigence précise, à un besoin de mémoire que, dans notre grande naïveté, nous n'avons pas compris sur le moment. La transformation des bâtiments du camp d'Auschwitz | en musées natio-naux, nous apparaît maintenant comme résultant de la volonté délibérée des autorités polonaises de nier la nature même de la réalité d'Auschwitz-Birkenau. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le Musée d'État et l'ensemble des musées se sont installés à Auschwitz I et non à Birkenau, le lieu d'extermination des juifs, alors peu visité et pour lequel aucune facilité n'était accordée. En transformant le camp d'Auschwitz en musées des nations engagées dans la seconde guerre mondiale", les Polonais veulent donner l'image d'une guerre où s'opposent fascisme et antifascisme, et d'un système concentrationnaire où sont internés et massacrés les combattants antifascistes.

L'articulation nationale de la présentation muséographique correspond parfaitement à l'union des nations contre le fascisme hitlérien. En fractionnant sur une base nationale l'évocation des « victimes humaines » d'Auschwitz, la muséographie globale du camp - avec son exposition générale et ses expositions nationales - permet de nier leur identité commune : des Juifs assassinés parce que Juifs. Nous avons mis longtemps à le comprendre ": le dispositif muséographique d'Auschwitz sert à (a été conçu pour?) nier la spécificité d'Auschwitz comme lieu d'extermination des Juifs, il permet d'occulter la Solution finale. Du côté français, on est, nous l'avons signalé, tout à fait indifférent à ces problèmes : « Solution finale », « spécificité du camp d'Auschwitz » et autres querelles d'historiens; on n'a que des soucis franco-français. L'essentiel n'est pas l'histoire mais : « pas d'histoires"».

En conclusion, insistons sur le caractère fondamentalement différent de l'intervention des États français et polonais. Comme aime à le dire - et à juste titre - Serge Barcellini, actuel inspecteur général au secrétariat d'État aux Anciens combattants, « l'État ne sait pas faire des Musées et n'est pas là pour cela ». Que le secrétariat d'État ait cru nécessaire de réunir une commission

composée de membres d'associations de déportés est révélateur de cette impuissance. La commission appartient à cette espèce que Serge Barcellini dénomme « association-écran » qui permet à l'État de se défausser d'une responsabilité qu'il ne peut assumer. L'existence même de cette commission relève du fonctionnement d'une société démocratique et, plus encore, de son efficacité : elle a pu imposer un compromis, elle a joué son rôle de contre-pouvoir, représentant la société contre l'État. Quelle différence avec la Pologne communiste : pas d'association-écran, pas de représentant de la société, pas même de latitude laissée au directeur du « Musée d'État d'Oswiecim » : le colonel représentant le ministre des Combattants négocie, décide et ordonne.

Notes

- 1 • Ce dexte reprend pour partie - en le modifiant et en le complétant - celui d'une communication présentée au congrès international

« Histoire et mémoire des crimes et génocides nazis » organisé par la Fondation Auschwitz, à Bruxelles, en novembre 1992. Intitulée « Les musées et le génocide des juifs : Histoire face à la mémoire officielle et à la mémoire sociale », cette communication offrait une comparaison avec les deux Musées de la Résistance et de la Déportation de Besançon à la conception desquels nous avons participé. Elle a été publiée dans le Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz, n° spécial 36-37, 1993.

- 2 • Annick Burgard, attachée au Secrétariat d'Etat étant, à l'origine, documentaliste.
- 3 • Nous sommes dans le contexte de relations tendues entre l'Etat et le monde des anciens combattants à la suite de la décision du président Giscard d'Estaing concernant le 8 mai (voir ci-dessous) et dans une période pas très éloignée des élections législatives de mars 1978 qui inquiètent beaucoup.
- 4 •

Szurek, Jean-Charles, *Le Comp-musée & Auschwitz*, in Brossat.

A. Combe, S. Potel, J.-Y. & Szurek, J.-C., dir, *À l'Est, la mémoire retrouvée*, Paris, La Découverte, 1990, p. 550-551.

- 5 • Smolen, Kazimierz, *Auschwitz 1940-1945, Guide du Musée*, Edition du musée d'État d'Oswiecim, 1974.
- 6 • Smolen, K., Czech, D., Piper, F., & Sczelecki, A., *Problèmes choisis de l'histoire du KL Auschwitz*, Edition du musée d'État d'Oswiecim, 1978.
- 7 • Czech, D., Iwaszko, T., Piper, F., Jarosz, B., & Smolen, K., *Auschwitz, camp hitlerien d'extermination*, Varsovie, Interpress, 1978.
- 8 • Rousso, Henry, *Le Syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1990 (c. p. 155 et suivantes).
- 9 • Le président Pompidou gracie le milicien Touvier en novembre 1971. le scandale éclate en 1972.
- 10 • Wieviorka, Annette, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Plon, 1992
- 11 • Kaspi, André, Klarsfeld, Serge, & Wellers, Georges, dir. *La France et la question juive*, Sylvie Messinger, 1981.
- 12 • Klarsfeld, S. *Vichy, Auschwitz* (2 vol.), Fayard, 1983 et 1984. Entre temps est paru en France, venant d'Amérique du Nord: Marrus, Michael R. & Paxton, Robert O., *Vichy et les juifs*, Calmann-Levy, 1981.
- 13 • Parmi eux, à l'époque des musées de Belgique, des Pays-Bas, d'Italie d'Union soviétique, de Yougoslavie... Ajoutons que tardivement a été installé un musée juif, parmi d'autres.

- 14 • Mais, au-delà de ses imperfections et de ses insuffisances, malgré son actuel vieillissement hiatorique, en dépit des compromis passés avec le secrétariat français - mais grâce à eux - nous sommes fier d'avoir contribué à une
- • 15 •
- exposition, qui, à Auschwitz, en 1979, n'a pas failli à sa mission historique et morale: fournir les éléments essentiels pour répondre à la question « pourquoi 70000 juifs de France sont-ils morts à Auschwitz? » Ce qui est longuement expliqué dans la salle intitulée Auschwitz pourquoi? qui aborde la question de la genèse et du mécanisme de la Solution finale. Ce qui est abordé de façon rapide, mais sans ambiguïté, dans les panneaux consacrés à la responsabilité de Vichy dans la déportation des juifs de France. La participation des juifs de France à la Résistance y est clairement soulignée.
- D'un point de vue tactique, les Polonais ont commis une erreur évidente en nous invitant, de manière un peu énigmatique, à venir en Pologne corriger le synopsis. Nous sommes certains que les responsables français du secrétariat d'État n'ont, avant notre départ, aucune idée de ce qui va être reproché au scénario. Les Polonais ont cru pouvoir impressionner la délégation française - et s'en sont donné les moyens. Nous avons dit pourquoi ils avaient échoué. S'ils avaient eu l'idée d'agir directement sur le secrétaire d'État français, en se plaignant du non respect des accords, ils se seraient sans doute donné un levier d'action plus puissant. Quelle aurait été alors l'attitude du secrétariat d'État français? nous l'ignorons totalement.